

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Strasbourg, le 28 janvier 2021 – 17h40

## **BIOSYNEX annonce le lancement d'une augmentation de capital par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant minimum de 8 millions d'euros**

**Strasbourg, le 28 janvier 2021 – 17 heures 40 – BIOSYNEX** (FR0011005933/ Mnémonique : ALBIO), acteur majeur de la santé publique, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital d'un montant minimum de 8 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés, conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 8 juin 2020 et à l'autorisation du Conseil d'administration du 28 janvier 2021 (l' « Opération »). L'Opération sera limitée à 20% du nombre d'actions de la Société actuellement admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Le nombre d'actions, le montant levé et la dilution seront indiqués dans le communiqué de presse annonçant le résultat de l'Opération.

### **RAISONS DE L'OPERATION**

Les fonds levés permettront au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

### **MODALITES DE L'OPERATION**

Le produit brut de l'Opération devrait être d'un montant minimum de 8 M€. A titre de rappel, la trésorerie du Groupe au 30 juin 2020 s'élevait à 11,08 M€.

L'Opération sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, sur le fondement de l'article L. 225-136 du code de commerce, auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que visé au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 8 juin 2020, aux décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021 et aux décisions qui seront prises par le Président Directeur Général ce jour.

L'Opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres en France et hors de France, à l'issue de laquelle seront déterminés le prix et le nombre des actions nouvelles à émettre.

Le nombre final d'actions nouvelles ainsi émises sera décidé par le Président Directeur Général de la Société faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, en vertu et dans les limites de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 8 juin 2020.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

La procédure de construction du livre d'ordres sera initiée immédiatement et devrait se clore au plus tard le 29 janvier 2021 avant 7h30. La Société annoncera les résultats de l'Opération, la dilution et la nouvelle répartition du capital dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le même code ISIN FRO011005933 – ALBIO.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 2 février 2021.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

## FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques liés à l'Opération figurent ci-après :

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération ;
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'Opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Les facteurs de risques relatifs aux activités de Biosynex sont présentés en annexe au présent communiqué.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité et ses résultats figurent dans le rapport de gestion de la Société sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet ([www.biosynex.com](http://www.biosynex.com)).

## PARTENAIRES DE L'OPERATION

**Chef de File et Teneur  
de Livre**

STIFEL

**Conseil de l'Opération**

EuroLand  
Corporate

**Conseil juridique**

fieldfisher

**Communication  
financière**

cap value  
COMMUNICATION POUR VALEURS DE CROISSANCE

## Contacts

STIFEL

Steve Levy / Cédric Danon  
+33 (0)1 70 89 38 91 / +33 (0)1 70 98 39 55  
steve.levy@stifel.com / cedric.danon@stifel.com

BIOSYNEX  
Easy Diagnostics for Life

Larry Abensur  
Président directeur-général  
abensur@biosynex.com

EuroLand  
Corporate

Julia Bridger  
Listing Sponsor  
+33 1 44 70 20 84  
jbridger@elcorp.com

cap value  
COMMUNICATION POUR VALEURS DE CROISSANCE

Gilles Broquelet  
Communication financière  
+ 33 1 80 81 50 00  
gbroquelet@capvalue.fr

### À propos de BIOSYNEX

Créé en 2005 et basé à Illkirch-Graffenstaden en Alsace, acteur majeur de la santé publique avec plus de 180 collaborateurs, le laboratoire français BIOSYNEX conçoit, fabrique et distribue des Tests de Diagnostic Rapide (TDR). Dans leur version professionnelle, ils offrent une meilleure prise en charge médicale des patients grâce à la rapidité de leur résultat et à leur simplicité d'utilisation. Dans leur version autotest, ils permettent au grand public une autosurveillance de diverses pathologies assurant ainsi une meilleure prévention et accélérant la demande de soins. Leader sur le marché des TDR en France, BIOSYNEX est le seul acteur à maîtriser intégralement sa chaîne de valeur grâce à sa plateforme technologique déclinable sur de nombreuses applications et adaptée à différents types d'utilisateurs tels les laboratoires, les hôpitaux, les médecins et le grand public.

Plus d'informations sur [www.biosynex.com](http://www.biosynex.com)

## Avertissement

*Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BIOSYNEX dans un quelconque pays.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).*

*Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BIOSYNEX ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société BIOSYNEX n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. BIOSYNEX n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

*S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BIOSYNEX ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BIOSYNEX. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BIOSYNEX ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.*

## Présentation des risques liés aux activités du Groupe

### · Risque lié au développement et au succès de nouveaux produits

L'activité de la Société consiste essentiellement à développer, fabriquer et commercialiser des dispositifs de diagnostic in vitro et en particulier des tests de diagnostic rapide et des kits de biologie moléculaire. Le développement au sein de l'équipe R&D de nouveaux systèmes, de nouvelles techniques et technologies sont autant de facteurs d'évolution auxquels Biosynex doit sans cesse s'adapter. Un retard de la Société sur le développement de nouveaux produits, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement. Par ailleurs, Biosynex ne peut s'assurer par avance que les tests qu'elle développe rencontrent une forte demande sur le marché et supplantent les tests existants. Des difficultés dans l'introduction ou la commercialisation de nouveaux produits, peuvent donc survenir et remettre en cause le niveau d'activité envisagée de la Société.

### · Risque lié au système de santé

Des changements dans les systèmes de remboursement ou dans les montants remboursés aux utilisateurs finaux des tests pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société. Si ces derniers voyaient leur niveau de remboursement modifié, cela pourrait impacter leur décision d'utiliser ou non le produit de Biosynex.

### · Risques liés à la réglementation et aux différentes législations

Les produits de la Société sont des produits réglementés par divers organismes gouvernementaux. Toute modification dans les exigences réglementaires tant au niveau national, qu'international pourrait amener Biosynex à engager des coûts supplémentaires ou à allonger les délais d'examen de ses produits et nuire à leur commercialisation.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, plusieurs tests de la Société répondent aux exigences de la HAS et à ce titre sont listés sur les sites du ministère de la santé. Dans l'éventualité où la HAS venait à modifier ses exigences, certains produits pourraient être délistés ce qui impacterait directement le chiffre d'affaires de la Société.

### · Risques liés à la concurrence

Le marché du diagnostic est un marché très concurrentiel. Biosynex est donc confrontée à une forte concurrence des grands laboratoires mais également avec des produits similaires élaborés par ses concurrents directs ou ses propres distributeurs qui pourraient développer de nouveaux produits concurrents de ceux distribués et produits par Biosynex.

### · Risque lié à l'obtention de nouveaux brevets et licences

Pour rester compétitifs, la Société doit continuer à développer des technologies ou à obtenir des droits de propriété exclusive pour réduire son exposition à la concurrence. Aucune assurance ne peut être donnée que les efforts pour développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits seront des succès et seront commercialement viables.

### · Risque de défaut d'un produit

Les procédés de fabrication de la Société ou de ses fournisseurs sont complexes et impliquent des processus scientifiques sensibles. Un défaut de conception ou de fabrication sur les produits de la Société pourrait avoir un effet défavorable important sur sa réputation auprès de ses clients et partenaires. Une telle situation pourrait également être préjudiciable en termes de responsabilité, si de mauvais diagnostics (faux négatifs, faux positifs ou absence de résultat), résultant des tests de Biosynex, avaient entraînés des

complications chez le patient. A terme, c'est la crédibilité même de la Société qui pourrait être mise en cause et toute l'activité qui pourrait être impactée. La fabrication et la commercialisation de tests de diagnostics professionnels impliquent donc un risque inhérent à d'éventuelles réclamations en responsabilité.

• **Risque chimique des produits utilisés et risque de contamination**

Pour développer ses tests, les équipes de Biosynex travaillent sur des échantillons de sang humain. Il existe donc pour les effectifs de Biosynex un risque de contamination accidentelle par certaines maladies.

• **Risque de dépendance aux produits phares**

La Société commercialise une gamme étendue de produits mais à ce jour le chiffre d'affaires est concentré sur quelques gammes de dispositifs médicaux et de dispositifs de diagnostic in vitro notamment les thermomètres sans contact et les tests Covid-19 qui ont fortement participé à la réalisation du chiffre d'affaires de la Société en 2020. Ainsi, si l'un ou l'autre des produits phares venait à être plus fortement concurrencé, moins utilisés ou obsolètes, le chiffre d'affaires de Biosynex en serait fortement impacté.

• **Risque de dépendance client**

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ses produits, Biosynex n'a pas souhaité développer une politique de commercialisation unique. Ainsi, en fonction des besoins auxquels ils répondent, les produits sont distribués selon des canaux différents (divers acteurs indépendants, grands groupes en exclusivité ou encore organisations internationales). Ainsi, pour la plupart de ses produits, Biosynex les commercialise auprès de plusieurs acteurs et/ou de plusieurs pays, multipliant les points de distribution pour limiter toute dépendance.

• **Risque de dépendance fournisseur**

Bien que la Société ait entrepris des investissements pour internaliser la fabrication de certains de ses tests, elle dépend encore de ses fournisseurs pour la fabrication des tests non internalisés, et notamment de fournisseurs asiatiques pour la fabrication de ses tests antigéniques.

• **Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

• **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2020 le capital restant dû par la Société sur ses emprunts contractés est composé à 100 % d'emprunts à taux fixe, à 0 % d'emprunts à taux variables. Pour les financements à court terme le taux est variable en fonction de l'Euribor trois mois.

• **Risque de taux de change**

La Société réalise 35% (taux normatif hors contexte exceptionnel) de ses achats en dollars américains alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. La Société est donc exposée aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro.

• **Risque de dilution**

Dans le cadre de son développement et de son financement et de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de valeurs mobilières donnant accès à son capital.

L'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital (BSAR en circulation et actions gratuites en cours d'acquisition) par leurs titulaires pourrait entraîner une dilution de l'ordre de 11,12%

• **Risque lié à la Covid-19**

L'épidémie de Covid-19 a permis à la Société de développer de nouveaux produits, notamment divers tests de détection du SARS-CoV-2, ainsi que de s'implanter sur de nouveaux marchés. Néanmoins, la vaccination massive, si elle réussit à réduire significativement la pandémie de Covid-19, pourrait avoir un impact négatif direct sur les ventes des tests de détection du SARS-CoV-2 et plus largement sur les produits liés au SARS-CoV-2.